

**PROCES VERBAL
SEANCE DU 13 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le treize juin à 19 heures
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire
sous la présidence de Marc BONNIN, Maire de MONTREUIL-BELLAY.

ETAIENT PRESENTS

Marc BONNIN, Gilles DURAND, Delphine AUDOUIN, Lionel FLEUTRY, Danièle ADAM, Jean-Michel BONNIN, Sophie FRANÇOIS, Sandrine GOURDIEN, Stéphane ARGOULON, Joëlle CAILLAUD, Cyril RIPPOL, Maryline LANDRE, Fabrice BOUDIER, Alban LEBOUTEILLER, Mariette SOUCHET, Cédric DURAND, Claudie MARCHAND, Patrice ROULLEAU, Sylvanie BOUCHET, Patricia GUERIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Christian CAILLEAU, Isabelle MABILLE.

Secrétaire de séance : Lionel FLEUTRY

ABSENTS EXCUSES

Virginie GRIVAULT a donné pouvoir de voter en son nom à Delphine AUDOUIN
André D'ACUNTO a donné pouvoir de voter en son nom à Claudie MARCHAND
Jocelyne MARTIN a donné pouvoir de voter en son nom à Christian CAILLEAU
Peggy POTIER a donné pouvoir de voter en son nom à Denis AMBROIS

ABSENT

. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
. Nombre de Conseillers Municipaux présents :	23
. Nombre de pouvoirs :	4
. Nombre de votants :	27

Date d'affichage de la présente délibération : 18 JUIN 2014
Date d'envoi à la Sous-Préfecture : 18 JUIN 2014

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du VENDREDI 13 JUIN 2014 – 19 h

Le contenu du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 21 Mai 2014 a été approuvé à l'unanimité.

La nomination de Lionel FLEUTRY comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.

N° 2014 – VIII – 1 - ECLAIRAGE PUBLIC – FONDS DE CONCOURS SIEML

Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine et Loire en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser les fonds de concours suivant au profit du SIEML pour les opérations :

Nature	n°	Montant de la dépense HT	Montant de la dépense TTC	Taux du fonds de concours	Montant du fonds de concours versé HT	Montant du fonds de concours versé TTC
Dépannage du 4 avril 2014	215.14.72		2 198.59 €	75 %		1 648.94€

- **DIT** que le versement sera effectué en une ou plusieurs fois sur présentation du certificat d'achèvement des travaux ou d'un certificat d'état d'avancement des travaux présenté par le SIEML,

- **DIT** que les montants sont inscrits au budget 2014,

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2014 – VIII – 2 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – Désignation de candidats

Lors d'une précédente séance, l'assemblée a travaillé sur la constitution de la commission communale des impôts directs. A l'échelon intercommunautaire, une instance similaire existe, chargée de se prononcer sur l'évaluation foncière des biens commerciaux et divers.

Pour constituer cette commission intercommunale, SAUMUR AGGLO sollicite les conseils municipaux afin qu'ils désignent 1 ou 2 élus ou membres de la commission communale pour participer aux travaux communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE NOMMER** Claudie MARCHAND et André D'ACUNTO.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2014 – VIII – 3 - RYTHMES SCOLAIRES - Financement

Le comité Education- Jeunesse s'est réuni le 22 mai 2014 pour approcher la réforme (cf compte rendu joint) et le groupe de travail le 2 juin 2014 pour évoquer le financement de la réforme et l'éventuelle participation des familles.

Il a été présenté au groupe de travail un document permettant :

- D'évaluer le coût de mise en place des Temps d'Activité Périscolaire et les hypothèses de travail
- D'approcher les hypothèses d'une participation des familles

De la discussion qui s'en est suivie, les éléments suivants sont ressortis :

- L'objectif est que les activités attirent le plus d'enfants possible et qu'une éventuelle tarification ne soit pas un frein à cet objectif

- Il n'est pas souhaitable de faire participer les enfants scolarisés de la très petite section à la moyenne section
- Malgré la différence du coût de fonctionnement dans les différents groupes scolaires, il est souhaitable qu'en cas de participation des familles, celle-ci soit uniforme, quel que soit le groupe scolaire fréquenté
- Si une participation était exigée, elle pourrait prendre en compte le quotient familial, le nombre d'enfants... Il est fait remarquer que la multiplication des critères de tarification rend cette dernière plus opaque et peut générer une diminution du taux de fréquentation
- Il est nécessaire de déterminer la période sur laquelle l'engagement financier est sollicité : de vacances à vacances, sur l'année complète
- Se pose la question de la participation des hors communes

A partir de ces éléments

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 oppositions (Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Christian CAILLEAU, Isabelle MABILLE) :

- **DECIDE** de solliciter une participation financière auprès des familles dont un enfant est scolarisé de la grande section au CM 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 oppositions (Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Christian CAILLEAU, Isabelle MABILLE) :

- **FIXE LA PARTICIPATION** aux Temps d'Activités Périscolaires à 37 € par an par enfant scolarisé de la grande section au CM 2, soit 1 € par enfant par semaine

- **DECIDE** de la mise en place d'un groupe de suivi sur l'année

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N.B. : Une réunion d'information générale à destination des familles se déroulera le 19 juin à la Closerie.

N° 2014 – VIII – 4 - CAMP TSIANE

Pour entretenir le devoir de mémoire autour de l'histoire lié au camp d'internement des tsianes et d'autres populations sur le territoire montreuillais, une stèle a été implantée par la municipalité en 1989. Depuis cette date, se déroule en outre chaque année, une journée de commémoration sur le site.

Lors d'une de ces journées, le représentant de l'Etat a annoncé lancer une commande publique pour la création d'une œuvre artistique afin de faire vivre la mémoire du lieu.

En 2013, un groupe de travail a été créé sous l'égide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Une des premières propositions de décision est de confier à la ville de MONTREUIL-BELLAY la maîtrise d'ouvrage de cette opération. L'Etat pourrait intervenir à hauteur de 40 %.

Cependant, si cette création est un acte fort, il doit s'adosser à la préservation du site, et notamment de la prison. Or, celle-ci se fragilise de plus en plus, des parements se déchaussent, l'humidité gagne la structure. Il serait donc opportun de regrouper les deux réflexions et solliciter un co-financement équivalent sur les deux opérations qui pourrait s'établir ainsi sur le Hors Taxe : Etat 40 % - Conseil Régional 20 % - Conseil Général 20 % et Commune 20 %.

De même, pour rédiger le cahier des charges de la commande publique relative à l'œuvre, il est nécessaire de préciser à l'artiste qui sera retenu, et au comité de pilotage, la façon dont la ville conçoit l'animation du site pour sa partie municipale.

L'ensemble de ces points (création de l'œuvre, sauvegarde de la prison, animation du site) sont débattus par le comité consultatif.

Il ressort des discussions qu'il est important de maintenir la mémoire du site pour que les générations à venir puissent appréhender les événements ayant marqué le second conflit mondial. Il est important que ce lieu de recueillement vive, qu'il soit un lieu de souvenir actif tel qu'il l'est aujourd'hui. Il n'est pas souhaitable d'en faire un lieu de visite touristique classique.

Il est d'ailleurs rappelé que seule une partie du site est propriété communale et qu'il est placé sous la protection de différentes réglementations : la zone Natura 2000, le périmètre de protection du captage, l'aire de mise en valeur de l'architecture et des paysages, le plan local d'urbanisme (qui le classe en zone inconstructible).

Il est aussi évoqué le coût des différentes opérations pour définir le montant global de la participation communale.

Au vu de la réflexion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mission de maîtrise d'ouvrage de la commande publique de l'œuvre artistique
- **DEMANDE** la réalisation d'une consultation sur l'étude diagnostique avec un chiffrage estimatif.
- **SUBORDONNE** cet accord à une réflexion commune portant sur l'œuvre et la sauvegarde de la prison
- **SUBORDONNE** cet accord à des engagements de co-financement équivalents sur l'œuvre et la sauvegarde de la prison limitant la charge communale à 20 % ht du total
- **ENGAGE** une réflexion sur les conditions d'animation du site et **SOLLICITE** l'appui technique du Centre Régional Résistance et Liberté
- **DECIDE** d'organiser une consultation pour confier à un architecte du patrimoine une mission d'étude/diagnostique pour disposer d'un état des lieux sanitaire de la prison, d'un descriptif des travaux et de leur estimation
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2014 – VIII – 5 - COMMUNICATION PAR VOIE D’AFFICHE

Le comité consultatif a défini un plan de communication des animations touristiques sur l'année.

Il se constitue ainsi :

- **Objet** : communication des animations touristiques et culturelles
- **Manifestations retenues** : manifestations organisées par les associations de façon ponctuelle ou périodique et manifestations organisées périodiquement par les acteurs privés (ex : concert tous les vendredis à 22 h...)
- **Recensement des manifestations** : un courrier sera adressé aux associations concernées ainsi qu'aux restaurateurs et hébergeurs collectifs pour leur expliquer la mise en place de ce nouveau vecteur. Les manifestations devront être adressées par mail ou courrier au service culturel communal pour le 15 du mois précédent la publication. L'arbitrage sera effectué par le rapporteur de la commission
- **Périodicité** : une affiche sera réalisée tous les mois sur la période d'avril à septembre. Elle sera ensuite trimestrielle pour la période d'octobre à mars.
- **Affichage** : il sera proposé aux commerçants, les acteurs économiques d'ampleur et secteur médical / para médical d'accueillir un dispositif d'affichage. Les affiches imprimées seront déposées par les élus.
- **Coût** : le budget est de 50 € ttc pour 50 affiches soit un coût annuel prévisionnel d'impression de 400 € ttc, auquel s'ajoute l'achat de 100 portes affiche pour 400 € ttc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de communication des animations par affiche tel que présenté.
- **ATTRIBUE** à la commission le budget nécessaire
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2014 – VIII – 6 - COMMUNICATION SUR TOTEM – Réemploi

Il est proposé de réemployer les totems abritant l'exposition Hmong et de les positionner dans des lieux permettant d'assurer une communication à destination des visiteurs et des habitants tout au long de l'année.

Sur une face sera assurée la promotion des animations (relais des affiches), la seconde valorisera l'image de la ville avec l'intégration du circuit de découverte de la ville, la troisième demeurant libre.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à :

- 400 € ttc pour les affiches (80 € ttc l'unité) de promotion de la ville,
- 3 200 € ttc pour les affiches liées aux animations (80 € ttc l'unité)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions (Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Christian CAILLEAU, Isabelle MABILLE) :

- **VALIDE** les principes d'implantation suivants : place des Ormeaux – Médiathèque – Place de la République (Herse) – Zone industrielle de Méron – Aire de repos boulevard Pasteur. Le site des Nobis sera couvert par le tryptique existant.
- **VALIDE** les options d'affichage
- **ATTRIBUE** à la commission le budget nécessaire
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2014 – VIII – 7 - MARCHÉ DE NOËL

Date : Il se déroulera les samedi 13 et dimanche 14 décembre 2014

Exposants

Nous ciblons trois catégories d'exposants :

1. des exposants artisans d'art ou autres offres de cadeaux
2. des exposants alimentaires
3. des exposants de plantes (pépiniéristes et compositions florales)

Une proposition de tarifs de **50 euros par exposant** pour les deux jours est proposée.

Une proposition de tarifs de **20 euros pour les commerçants de Montreuil Bellay**, pour participer à la conception du flyers qui sera distribué pour annoncer le marché de Noël.

Animations

Il est envisagé :

- De mettre en place une animation avec un père Noël. Celui-ci distribuerait un père Noël en chocolat aux enfants des écoles de Montreuil Bellay sur présentation d'un coupon distribué dans les écoles sur le même principe que le coupon des plantes pour le Printemps du Thouet.
- De solliciter une conteuse afin d'organiser deux séances de contes par journée dans le caveau des vigneronnes durant le marché de Noël pour les enfants.
- D'assurer un fond musical avec de la musique et des chants de Noël.
- De proposer à l'Amicale Photo de prendre les photos avec le père Noël pour un tarif de 2 voir 3 euros si cela est possible.

Sécurité

Nous prévoyons de prendre le même service de sécurité pour le week-end que celui utilisé par la Boustifaille. Il faut penser à budgétiser environ 400 euros pour la prestation.

Restauration

Des associations montreuillaises seront contactées pour la tenue des stands de restauration rapide. Il leur sera proposé de tenir les stands par binôme. L'un interviendra le samedi et l'autre le dimanche. Les bénéficiaires de la restauration seront partagés équitablement entre ces quatre associations. Elles pourraient proposer des crêpes, des boissons chaudes y compris vin chaud, ainsi que des saucisses frites.

Communication

La commission communication aura à charge de la définir dans le cadre du plan de communication global de la ville afin d'éviter les doublons.

Le service culturel municipal pourra également venir en support pour l'organisation du déroulement des programmations des deux journées.

Logistique

Il faudra que le matériel nécessaire au bon déroulement de la manifestation soit réservé au plus tard le 15 juin. Ainsi, lors de la réunion du 5 juin, un point sera réalisé sur les différents besoins afin de remonter l'information le plus tôt possible au service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions (Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Christian CAILLEAU, Isabelle MABILLE) :

- **FIXE à 50 euros par exposant**, pour les deux jours, le droit d'implantation, par tranche de 0 à 5 mètres linéaires
- **FIXE à 20 euros la participation par commerçants de Montreuil-Bellay**, pour figurer sur le flyers support de communication du marché de Noël.

SOMMAIRE :

N° 2014 – VIII – 1 - ECLAIRAGE PUBLIC – FONDS DE CONCOURS SIEML

N° 2014 – VIII – 2 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – Désignation de candidats

N° 2014 – VIII – 3 - RYTHMES SCOLAIRES - Financement

N° 2014 – VIII – 4 - CAMP TSIGANE

N° 2014 – VIII – 5 - COMMUNICATION PAR VOIE D’AFFICHE

N° 2014 – VIII – 6 - COMMUNICATION SUR TOTEM – Réemploi

N° 2014 – VIII – 7 - MARCHE DE NOEL

La séance est levée à 20H45.

Lionel FLEUTRY
Secrétaire de séance.

Marc BONNIN
Maire de Montreuil-Bellay